

## CACES® R486

## PLATES FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL



Formation animée par un formateur expérimenté à la manipulation et la conduite des engins de manutention & levage



Variable selon les catégories sélectionnées

**PRÉREQUIS**

Pas de prérequis

**OBJECTIFS**

- ✓ Connaître et savoir appliquer les règles de sécurité de la conduite des plateformes élévatrices mobiles de personnes (PEMP)
- ✓ Obtenir les évaluations théoriques et pratique du CACES®
- ✓ Permettre la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur

**A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?**

Opérateurs amenés à manipuler une plateforme élévatrice mobile de personnes (PEMP) dans le cadre de leur fonction manutentionnaire, préparateur de commandes

**MÉTHODES MOBILISÉES**

Formation alternant apports théoriques et exercices pratiques de conduite d'une PEMP

**MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Évaluation des acquis au travers des tests théorique et pratique conformément à la R486 de la CNAMTS

**MODALITÉS**

- Formation sur une plateforme technique, en organisme de formation
- Plateforme équipée d'engins de manutention et de zones d'évolution permettant la mise en œuvre des exercices pratiques
- Votre convocation comportera un plan d'accès

**ACCESSIBILITÉ**

Nos lieux de formation sont des établissements permettant l'accès des personnes en situation de handicap (PMR)

*Nous consulter pour toutes questions relatives à l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap*

**DÉLAIS D'ACCÈS**

30 jours maximum (hors juillet, août et décembre)

**TARIFS**

Nous consulter

**PROGRAMME****Partie théorique**

- Obligations du constructeur, du loueur, du chef d'entreprise et de l'opérateur
- Autorisation de conduite
- Les grands principes de la conduite en sécurité des PEMP
- Choix des appareils
- Le poste de commande principal, de sauvetage, de dépannage
- Les dispositifs de sécurité
- Vérifications avant mise, remise en service et vérifications périodiques
- Entretien du matériel
- Carnet de bord
- Balisage et signalisation
- Analyse des risques liés au travail en hauteur
- Gestes de commandement
- Equipement de protection individuelle
- Mise en position de transport de la PEMP

**APPLICATION PRATIQUE**

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste Opérations d'entretien au quotidien
- Maintenance



Le certificat délivré a une durée de validité de **5 ans**.

A l'issue de cette période, l'employeur est tenu d'assurer le maintien des connaissances par un recyclage. Pensez-y!